



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 SEPTEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.09.20/147

Le **mercredi 20 septembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 2

Objet : RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DE LA CURE ET DE L'ÉGLISE DE PONT DE CERVIÈRES – TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA-PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 12/09/2017**Affichage :** 12/09/2017**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à BREUIL Marc.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 29

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, PROREL Alain,
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric,
MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND
Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

La cure de Pont de Cervières est un bâtiment municipal mitoyen de l'église. Elle comporte plusieurs appartements loués au centre communal d'action sociale (C.C.A.S) de Briançon pour de l'hébergement d'urgence.

L'état très dégradé de la couverture en bardeaux bitumés ou "schingle" entraînant de nombreuses infiltrations dans tout le bâtiment, une première tranche de travaux a été réalisée en 2016. Cette intervention a concerné la partie du bâtiment comprenant les logements et a permis d'éviter des dégradations supplémentaires et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux bénéficiaires de ces logements.

Pour remplacer les tuiles, des bardeaux de tuiles métalliques ont été retenus, dispositif robuste (garanti 30 ans) et simple de pose.

De plus, le revêtement de ces tuiles retenant la neige, il n'est pas nécessaire de procéder à la pose d'arrêts de neige.

Le choix des matériaux avait été fait en concertation avec l'architecte conseil du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour une meilleure intégration paysagère.

Pour cette seconde tranche, il s'agit de terminer la réfection de la toiture de la cure et de poursuivre avec la couverture de l'église mitoyenne.

Le coût de cette tranche de travaux est estimé à 22 000€ hors taxes. Ces crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (40%)	8 800,00 €
Ville (60%)	13 200,00 €
Total	22 000,00 €

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **27 SEP. 2017**
TRANSMIS LE **27 SEP. 2017**
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

